

Cette première CAPA de l'année scolaire ne peut s'ouvrir, pour le SNES-FSU, sans rappeler que depuis septembre la réforme du collège est mise en œuvre et que malheureusement, les travers et les défauts que nous annonçons et dénonçons sont désormais là. Tout d'abord, la modification de l'ensemble des programmes de toutes les disciplines sur tous les niveaux a entraîné une charge de travail importante des enseignants. La publication dans l'urgence de manuels de qualité inégale et l'incapacité de certains éditeurs à être prêts dans les temps ont rendu les choix des équipes pédagogiques bien difficiles. Les EPI et l'AP, annoncés par l'institution lors des journées de formation « imposées » de l'an dernier comme des modes d'enseignement quasi miraculeux contre l'échec et « l'ennui » des élèves, se révèlent être, au contraire, des outils discriminants. La réforme met effectivement en concurrence les établissements, les disciplines et les enseignants par les choix des orientations pédagogiques ou par les répartitions des horaires d'enseignement effectués. L'autonomie donnée à chaque établissement crée des inégalités de fait devant les accès aux enseignements pour tous les élèves ! Ce sont cette autonomie et cette concurrence que le SNES-FSU refuse. Un mauvais projet de réforme donne une mauvaise réforme, celle-ci doit donc être abrogée ! Enfin, les conseils de classe approchent, le Livret Scolaire Unique que le ministère avait promis ne sera pas mis en place à temps : les outils de la réforme ne sont pas prêts, quel paradoxe ultime que de voir l'Etat exiger une adaptation immédiate de ses agents sans avoir ce même niveau d'exigence envers lui !

En lycée, la poussée démographique, les modalités d'orientation des élèves ou encore le droit au redoublement dans l'établissement d'origine en cas d'échec au bac multiplient les écueils sans donner de moyens supplémentaires pour leur faire face. Cela ne permet pas d'apporter une réponse efficace aux problèmes rencontrés par les élèves en difficulté scolaire. La remise à plat de la réforme Chatel est plus que jamais nécessaire ! La journée de mobilisation, d'actions et de grève du 17 novembre pour la construction d'une carte élargie des lycées en Éducation prioritaire, à laquelle appelle le SNES-FSU, s'insère pleinement dans la réflexion plus globale sur la lutte contre les inégalités.

Pour les personnels, le SNES-FSU sera vigilant quant à l'application des décrets et arrêtés du 29 août dernier concernant les non-titulaires. Il veillera à ce que les avancées annoncées nationalement soient effectives dans toutes les académies sur leurs rémunération et conditions de travail, de recrutement et d'emploi. Il continuera dans le cadre des discussions sur la circulaire de mission des professeurs-documentalistes à défendre que ces derniers sont des enseignants, organisateurs de ressources pédagogiques et acteurs de l'ouverture sur l'environnement. Enfin, les derniers propos de M^{me} la Ministre sur le remplacement, sans aucune consultation préalable des organisations syndicales, éludent complètement le manque de TZR par rapport aux besoins pour réactiver des protocoles de remplacement de courte durée. Ces derniers ont déjà, par le passé, fait preuve de leur inadaptation devant cette question des absences alors que l'augmentation des moyens de vie scolaire et de surveillance serait, elle, efficiente. Dans ce contexte, la parution du guide académique « TZR » est d'autant plus indispensable pour éviter que des abus et des confusions ne s'installent.

Enfin, si le ministère se félicite de la hausse du nombre de candidats aux concours de recrutement d'enseignants, cela ne peut occulter qu'elle ne concerne pas l'ensemble des disciplines et qu'elle ne pourra, en aucun cas, faire que la promesse de la création de 60 000 postes sur le quinquennat soit tenue... Le SNES-FSU maintient sa demande de mise en place de véritables pré-recrutements, du rétablissement d'aides spécifiques aux candidats aux concours, la création d'une allocation d'autonomie, de conditions de travail et de formation pour les AED qui leur permettent de préparer les concours.

En ce qui concerne les nouvelles carrières et les nouvelles grilles indiciaires proposées par le ministère, le SNES-FSU considère qu'elles constituent un début de revalorisation et une amélioration globale de la carrière mais elles ne répondent qu'imparfaitement à l'urgence d'une revalorisation générale. Les importantes augmentations indiciaires en début de carrière seront en partie absorbées par l'allongement de la durée des futurs premiers échelons. Leur effet s'essoufflera au bout de trois ans, vers le milieu du 3e échelon, en particulier pour les futurs agrégés. Cette revalorisation insuffisante en début de carrière ne suffira donc pas à restaurer l'attractivité de nos professions. Le SNES-FSU revendique

un plan de rattrapage de la valeur du point d'indice, la réduction de la durée des premiers échelons, le passage automatique à la hors classe en fin de classe normale, l'accès à la classe exceptionnelle pour le plus grand nombre, le doublement de l'ISOE comme première étape d'une véritable reconnaissance des missions liées à l'enseignement. Pour les professeurs documentalistes, il revendique l'alignement de leurs indemnités respectives sur le montant de l'ISOE. En outre, le SNES-FSU exige la pérennisation de la biadmissibilité.

En ce qui concerne l'évaluation des personnels, le SNES-FSU partage l'objectif affiché de recentrer l'évaluation sur l'aide et le conseil et de permettre les échanges de pratiques professionnelles. Il considère que cette réforme clarifie et unifie pour l'ensemble des personnels du second degré, quel que soit leur corps ou leur discipline, le déroulement de l'évaluation, ce qui permettra d'éviter les écueils de l'évaluation actuelle, soumise aux aléas de la disponibilité des inspecteurs, aux inégalités entre les disciplines et aux pressions exercées annuellement par certains chefs d'établissement au moment de l'évaluation administrative. Le SNES-FSU se félicite du maintien de la double évaluation. Il veillera à ce que soient distingués clairement les items qui relèvent des prérogatives du seul chef d'établissement, du seul inspecteur ou des deux évaluateurs. Afin d'objectiver le classement des personnels lors des avancements de carrière, le SNES-FSU demande que la grille soit traduite sous forme d'une note. Enfin, le fait que le compte rendu d'évaluation puisse faire l'objet d'observations de la part de l'agent et d'un appel en CAP va dans le bon sens.

Paradoxalement, le ministère maintient une connexion entre évaluation et progression de carrière, au risque de fausser le caractère formatif de l'évaluation. Toutefois, le projet du ministère, si ambitieux qu'il puisse être, se heurte à un problème de taille : celui d'une formation continue souvent exsangue, centrée sur les besoins institutionnels et l'adaptation aux réformes. Le SNES-FSU exige l'augmentation des crédits qui lui sont alloués et son élargissement aux domaines didactiques et pédagogiques.